



Formation



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR
VOUS FORMER**



CATALOGUE DES FORMATIONS EN SANTÉ

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)

Objectifs

- Exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence
- Protéger la victime et les témoins sans s'exposer soi-même au danger



Public

- Tout personnel
- Pré-requis : Aucun

Durée

- 1 jour

Programme

- Les premiers secours.
- La protection.
- L'examen.
- L'alerte et la protection des populations.
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger.
- Les hémorragies externes.
- La perte de connaissance.
- L'arrêt cardiaque, réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation.
- Les malaises.
- Les plaies et les brûlures.
- Les traumatismes des os et des articulations.
- La prise en charge d'une victime.

Méthodes pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations pratiques
- Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir
- Simulations.

Profil de l'intervenant

- Formateur en prévention et secours civiques ou formateur SST.

Agréée
par le
ministère de
l'Intérieur



Validation

- Un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1) est délivré au stagiaire qui a participé activement à l'intégralité de la formation.
- Formation continue (recyclage) : vivement conseillée.
- Certificat de réalisation.

FORMATION CONTINUE PSC1 (recyclage)

Objectifs

- Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur

Public

- Tout personnel
- Pré-requis : certificat de PSC1 ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) obtenue après le 01.09.2011

Durée

- 1 demi journée

Programme

- Révision et actualisation de la formation :
 - gestes techniques.

Méthodes pédagogiques

- Études de cas
- Démonstrations pratiques
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Simulations.

Profil de l'intervenant

- Formateur en prévention et secours civiques ou formateur SST.

Agréée
par le
ministère de
l'Intérieur

Validation

- Une attestation de formation est délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation.
- Certificat de réalisation.